



**Note préliminaire à  
l'Écho n°96  
de septembre 1913**

Dans la longue liste des curés originaires de Barbentane, j'ai compté 20 curés, et 3 séminaristes décédés avant la prêtrise.

400 familles ont participés au denier du culte, beaucoup moins pour les écoles. A noter que l'instit Léon MEZI a démissionné pour raison de famille, son mariage probablement (voir sa fiche Poilu). C'est le début du carrelage de l'église en remplacement des bars.

Pour les élections cantonales, le comte Pierre TERRAY se fait un peu prier, mais il est près à quitter sa retraite en cas de vote favorable. Au premier tour, il est battu 68 voix, sur 3 713 votes exprimés, et retire alors sa candidature...

Un nouveau régime pour la vente de l'eau sera mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 1914. Il sera basé sur sa consommation personnelle et non plus au forfait...

Guy

# ÉCHO DE BARBENTANE

## N°96 de septembre 1913

### Sommaire

- Page 01 = Édito : Les Prêtres originaires de Barbentane depuis la Révolution ;
- Page 03 = Denier du Culte et souscription des écoles libres ;
- Page 04 = La Presse ;
- Page 04 = Carrelage de l'Église ;
- Page 04 = Retraite et fête de Sainte-Philomène ;
- Page 06 = La fête de Sainte-Marguerite ;
- Page 06 = L'Éducation des Enfants ;
- Page 07 = Au National de Lourdes ;
- Page 07 = Les élections cantonales des 3 et 10 août 1913 ;
- Page 10 = Le nouveau régime pour la vente de l'eau ;
- Page 13 = Courrier Militaire ;
- Page 17 = États religieux ;

**Sources** : collection de Magali Arnaud et Mireille Arnaud-Boissonnade.

# L'ÉCHO

DE

# BARBENTANE

en Provence

Abonnement annuel : 1 fr. 50



Publication mensuelle



## LES Prêtres originaires de Barbentane depuis la Révolution

— **Guigues**, curé de Lamanon (1778), oncle maternel d'Esprit Joubert.

— **Fontaine**, curé de Lamanon, réputé émigré en 1792.

— **Esprit Joubert** (1730-1802), curé de Barbentane pendant 37 ans; réfugié, sous la Terreur, dans la maison paternelle, rue du Puits, continua d'accomplir, au péril de sa vie, les devoirs de

sa charge. (Voir l'*Echo* d'octobre 1907).

— **Honoré Bourges**, admis à l'agrégation en 1768, digne vicaire du précédent, caché au mas de Roc, pendant la Terreur, ne cessa de se dévouer dans ses fonctions sacrées. De 1802 à décembre 1803, il signa, comme procuré, les actes de catholicité.

— **Honoré Joubert**, agrégé en septembre 1769, vicaire, avec Honoré Bourges, en 1788, 89, 90.

— **Joseph Chabaud**, curé constitutionnel de Barbentane en 1791, pris à Avignon, l'an VI, et tué au bateau de la Durance.

— **Jacques Sérignan**, agrégé en





juin 1775, vicaire constitutionnel; se rétracta publiquement en 1797.

— **Antoine Tinet**, agrégé en décembre 1780, curé constitutionnel de Saint-Julien d'Arles, guillotiné sur le Cours Saint-Martin à Orange, le 28 juillet 1793, après condamnation du tribunal révolutionnaire.

— **Jean-Antoine Joubert**, cousin d'Esprit Joubert, né en 1759, agrégé en avril 1783. Emigra à Florence, fut curé de Barbentane en 1815, de Saint-Remy, avec le titre de chanoine honoraire, en 1834 — et mourut le 21 avril 1847, âgé de 88 ans.

— **Pierre Joubert**, (1804-1889), neveu d'Esprit, ordonné en 1830, curé de Fuveau (1839) où il bâtit une superbe église; chanoine de la Métropole d'Aix, en 1874; a laissé une mémoire vénérée. (Voir la première gravure).

— **Jean-Toussaint Pètre**, né en 1804, ordonné en 1828, vicaire à Fontvieille, curé de Fontvieille, curé de Rognonas, d'Eyguières; chanoine titulaire en 1872, décédé à Rognonas le 23 juin 1877.

— **Pierre-Louis Berlandier**, (1810-1876), ordonné en 1838; vicaire aux Milles, à la Major d'Arles, à Fuveau en 1849; aumônier de l'hôpital de Tarascon en 1855.

— **Jean-Baptiste Lunain**, né en 1843, ordonné en 1869, actuellement, depuis 1897, curé de Peynier, canton de Trets.

— **Rogier**, né vers 1843, fils du notaire de ce nom, actuellement à la retraite à Bréau, près du Vigan (Gard).

— **Alexis Joubert**, (1845-1901), neveu de Pierre Joubert, ordonné en 1869, puis vicaire de Fuveau et de la Madeleine d'Aix en 1873. Esprit d'élite, il fut un directeur d'âmes et un prêtre plein de dévouement et de charité. (Voir la seconde gravure).

— **Pierre Sérignan**, (1846-1910), ordonné en 1872; vicaire à Sénas, Lambesc, Mouriès, Saint-Chamas; curé de Saint-Julienles-Martigues en 1880, professeur du Petit-Séminaire d'Aix; puis en 1885, vicaire à la Major d'Arles et bientôt aumônier de l'Asile des Vieillards de N.-D. des Sept-Douleurs, Asile qui doit à son dévouement une maison modèle.

— **Paul Bonnet**, né en 1852, ordonné en 1877, actuellement depuis 1905, curé de Fontvieille.

— **Pierre Michel**, (1853-1902), ordonné en 1877; vicaire à Eguilles, à Saint-Chamas, à Eyragues; curé de Mimet, de St-Marc, des Baux, d'Entressens; vicaire à Saint-Césaire; aumônier du Saint-Sacrement à Saint-Remy.

— **Joseph Dagand**, né en 1870, ordonné en 1894, chanoine-vicaire de Saint-Trophime en 1897, où il édita les œuvres musicales de Simon, actuellement à la retraite à Arles.



— **Jean-Baptiste Gaffet**, né en 1873, ordonné en 1901, nommé vicaire à Trets en 1913.

— *Signalons 3 autres enfants de Barbentane décédés avant d'atteindre la prêtrise :*

— **Evariste-Martin Dégand**, cleric-minoré, frère de la Sœur Philomène, des Vans, décédé à Barbentane, le 16 décembre 1846, âgé de 22 ans.

— **Pierre-Louis-Hilarion Fontaine**, diacre, fils de Jean-Baptiste Fontaine, ancien maire, décédé à Barbentane, le 3 juillet 1882, dans sa 23<sup>e</sup> année.

— **Jean-Marie Fontaine**, cleric minoré, neveu de M. l'abbé Bonnet, curé de Fontvieille, décédé à Barbentane le 17 novembre 1892.

\*\*\*\*\*

## Denier du Culte et souscription des écoles libres

---

Le chiffre des familles participant au *Denier du culte* s'élève à 400. Celui des souscripteurs au *Denier des écoles*, est de 255.

La double liste des donateurs du Denier du culte et des souscripteurs à l'œuvre des Ecoles sera publiée en supplément de *l'Echo*, dès qu'auront été réglées, fin septembre, les souscriptions scolaires.

Une grande réunion, avec conférence sur la question des Ecoles, sera donnée sous peu.

La souscription reste ouverte; mais, dès à présent, nous adressons notre plus cordial *merci*, d'abord à tous nos bons paroissiens qui s'acquittent fidèlement de leur offrande annuelle au Denier du culte, — ensuite aux 255 souscripteurs qui englobent, dans le même généreux dévouement, l'Eglise et l'Ecole chrétienne.

\*\*

**La rentrée des classes** est fixée au *lundi 29 septembre*.

— *L'Ecole du Deyme* s'ouvrira avec un *second maître* en remplacement de M. Mézi dont nous regrettons la démission occasionnée par raison de famille.

---



## La Presse !

---

Uno annado qué Moussu lou Comte aviè douna uno grand' festo dé jour e de niue dins lou pargue de soun Castèu, Mazet, ancian tambour de la Gardo, èro de service à uno porto e aviè pèr counsigno dé léva la tanco en d'aquèli qu'avien de carto.

— De vespre, i'arrivé lou cousin Cachino de Marsiho, — ca-peù haùt e merlusso jusqu'i bouteù.

— Pan-pan...

— Qu'au ei, cridé Mazet?

— La Presse! Ouvrez! c'est la Presse!...

— La Presso?... maï, tron de goï! avèn gés de fun ici per embala!

Pensas se si rigué.

J.-M. A.

\*\*\*\*\*

## Carrelage de l'Eglise

---

En attendant de publier le compte-rendu de la fête de saint Roch, disons que les dévoués pieurs de la Confrérie ont eu la magnifique inspiration de faire poser devant l'autel du Saint un riche carrelage. Qu'ils en soient félicités!

M. le Curé a profité de cette occasion pour faire carreler de même diverses parties de l'église, l'entrée de la grande nef, le devant de la chapelle Sainte-Croix, les passages de St-Roch et de la nef du Sacré-Cœur. C'est un plan d'ensemble dont la réalisation est par là commencée et qui aura bientôt une continuation.

\*\*\*\*\*

## *Retraite et fête de Sainte Philomène*

---

Les congréganistes de Sainte-Philomène célébrèrent solennellement leur fête, le dimanche 10 août. Cette fête clôturait dignement une retraite de trois jours qui fut prêchée par notre ami, M. l'abbé Revest, curé des Angles et chapelain d'honneur.

Le prédicateur, sachant se mettre à la portée de son jeune auditoire, a rappelé brièvement à ses auditrices *les fins dernières* avec des applications pratiques pour leur conduite personnelle. Le *salut*, la *mort*, l'*apostolat*, le *respect humain*, le *bon exemple*, la *fréquentation des Sacrements* ont été l'objet de ces pieux entretiens, que nos chères congréganistes ont écoutés avec intérêt et avec profit.



Les grandes personnes qui ont suivi ces exercices ont été grandement édifiées par la ferveur et le recueillement des jeunes retraitantes.

Disons tout de suite que le zèle éclairé et la direction ferme de M. le Vicaire ont largement contribué à ce résultat.

Le programme des chants très bien exécutés fut des plus intéressants. A la messe de communion: *O Vierge sainte*, cantique de Bordes; — *O mon bon Jésus!* prière du P. Sandret; — *Vive le Christ!* chœur Marseillais.

Aux Vêpres: *Salve Regina* (Grégorien); — *O Saint Esprit* (Dubois). — A la procession: *Merci de ta médaille chère!* (cantique ancien); — *Toujours nous serons tes enfants.*

Au Salut: *O via, vita, veritas* (choral belge); — *Panis Angelicus* (César Franck), solo par M. Jacques Barthélemy; — *Salve Regina cœlitum* (18<sup>e</sup> siècle); — *Oremus pro pontifice* (Grégorien); — *Tantum ergo* (Eglise Saint-Joseph de Marseille); — *Laudate Dominum*, de Chérion, maître de chapelle de la Madeleine de Paris.

On remarqua le reposoir de fleurs et de lumières, d'un goût délicat et parfait, dressé à la Sainte, à droite du sanctuaire du maître-autel.

Les congréganistes qui, par la voix de leur compagne, Germaine Ollier, se consacrèrent à sainte Philomène sont:

A la suite de *Germaine Ollier, Bénédicte Winandy, Marie-Louise Bertaud, Henriette Girard, Marie-Louise Plumeau, Julienne Mourret, Marguerite Ollier, Marie-Louise Anastase et Marie-Antoinette Cabassole.*

Voici le compliment que Mlle Marie Ardigier adressa, en son nom et au nom de ses compagnes, à M. le Prédicateur, au moment de son départ:

Jésus, dit-on, jadis au bord d'un lac limpide,  
Aimait à réunir, groupe parfois timide,  
Les enfants qu'invitait sa douce charité,  
Pour leur distribuer le pain de vérité.  
Comme Lui vous passez, Pasteur, plein d'un saint zèle  
Et c'est Jésus qui vous a servi de modèle,  
Pour nous distribuer ce pain si précieux,  
Que notre Maître à tous nous apporta des cieux.  
Nous avions désiré la sainte nourriture:  
Tels de petits oiseaux, avides de pâture,  
Tendent leur bec tout grand sur le bord de leur nid.  
Pour votre dévouement, Pasteur, soyez béni!  
Les fruits en mûriront bientôt en abondance,  
Et nos âmes prieront pour vous la Providence,  
Qui voit du haut du ciel combien vous les aimez,  
De vous rendre deux fois le bien que vous semez.  
Votre nom parmi nous sera de ceux qu'on aime,  
O vous qui nous laissez le meilleur de vous-même!



## La fête de Sainte Marguerite

Cette solennité fut préparée avec beaucoup de soin par les zélées prieures de notre confrérie des Mères chrétiennes. Aussi rien ne manqua à son éclat. Il en restera un souvenir tangible et précieux, à savoir, une belle bannière en moire violette et franges d'argent, portant au centre un médaillon, image de la sainte. Le sermon des Vêpres fut prêché avec beaucoup d'onction et sur un plan très pratique, *les devoirs des Mères*, par Monsieur le Vicaire.

Notons en outre les communions nombreuses qui eurent lieu à la première messe et une superbe procession, avec le concours de l'*Harmonie Gauloise*. Les pains bénits furent distribués à tous les offices. En somme, consolante, salubre, heureuse journée! Nous remercions vivement les prieures de Sainte-Marguerite d'avoir bien voulu verser à la caisse des Ecoles le reliquat de la fête.

\*\*\*\*\*

## L'Education des Enfants

*Deux pensées par mois*

**XV. La maison ne doit pas être bruyante.** — Par sa nature, l'enfant est exubérant. Il aime l'agitation et le bruit. L'éducation a pour but au contraire d'habituer l'enfant à remplir son devoir et à... *se gêner*.

Veillez donc à ce que, tout petit, en dehors des moments de récréation qui lui sont nécessaires, il ne parle pas à tort et à travers, que ses occupations ne soient pas bruyantes, qu'il ne vienne pas constamment vous déranger dans les vôtres.

L'enfant qui fait du bruit pour le plaisir de faire du bruit, qui entre en coup de vent, en parlant haut, est certainement mal élevé.

Les personnes qui sont autour de lui ne comptent pas pour lui; il n'y a que **lui**.

Donnez-lui l'exemple.

Ne le reprenez jamais en criant et sur un ton de colère.

C'est l'expression de votre physionomie qui doit donner à vos reproches, faits sur un ton calme, le caractère d'autorité nécessaire pour qu'ils soient observés.

**XVI. Surveillance physique et surveillance morale.** — Lorsqu'un bébé commence à marcher, les parents ne le quittent pas des yeux, le suivent pas à pas et prennent toutes les



précautions pour lui épargner les accidents que pourrait lui causer son inexpérience.

Leurs recommandations ne lui sont pas ménagées, au fur et à mesure qu'il grandit, jusqu'à ce qu'ils le jugent assez raisonnable pour échapper aux dangers de toutes sortes qu'il peut rencontrer.

Pères et mères, qui connaissez la vie, l'inexpérience des jeunes gens et des jeunes filles au point de vue moral n'est-elle pas vraiment assimilable à celle du bébé au point de vue physique.

Les parents devraient donc de même, ne pas quitter des yeux, suivre pas à pas leurs enfants, surtout leurs fillettes de 12, 15 et même 20 ans, et prendre toutes les précautions pour leur épargner les dangers que pourrait leur causer leur inexpérience.

Les mères sérieuses le comprennent et le font. Elles relèvent ainsi le prestige de leurs enfants et leur méritent les faveurs de l'opinion publique.

L'enfant surveillé jouit d'une considération spéciale.

GREMPERT.

\*\*\*\*\*

## Au National de Lourdes

Notre paroisse fut représentée au National, aux pieds de N.-D. de Lourdes, par une quarantaine de Barbentanais.

Ces pieux pèlerins témoignèrent de la confiance et de l'amour que Barbentane ne cesse de vouer à la douce et puissante Vierge de Massabielle et leurs ferventes prières attirèrent, certainement sur eux et sur nous les plus précieuses faveurs.

\*\*\*\*\*

## Les élections cantonales

*des 3 et 10 août 1913*

*Nous publions ci-dessous la belle lettre par laquelle M. le comte Terray accepta, par devoir, la candidature.*

Elections au Conseil général du 3 août 1913.

Messieurs les délégués des communes et chers amis:

Les raisons que je vous ai exposées lors de votre visite, le 22 juin dernier, pour justifier ma détermination de ne pas me re-



présenter au conseil général ne vous ont, je le vois, ni convaincus, ni découragés.

Vous revenez de nouveau à la charge et vous me demandez de vous permettre au moins de faire campagne sur mon nom.

Sous cette forme, votre insistance marque une si grande confiance et une sympathie si sincère qu'on pourrait taxer d'ingratitude un nouveau refus.

Je vous remercie du très grand honneur que vous me faites et vous autorise à poser ma candidature, mais ne m'en demandez pas davantage pour le moment.

Je ne me sens pas le courage de sortir de la retraite où je vis depuis le grand deuil qui m'a frappé.

J'ai été pendant douze ans le représentant du canton de Châteaurenard, je ne suis donc pas un inconnu. Si les électeurs, approuvant votre conduite, me nomment à nouveau, je me ferai un devoir de sortir de ma solitude pour consacrer à notre beau coin de Provence ce qui me reste d'activité et de dévouement.

Poligny (Mayenne), le 20 juillet 1913.

Comte Terray.

*Voici, à titre de document, l'appel du Comité:*

Aux Electeurs,

L'enthousiasme général avec lequel fut accueillie, parmi les populations agricoles et commerçantes de notre canton, la candidature de M. le comte Terray et le mouvement de sympathie qui n'a cessé de s'accroître pendant cette période, sont déjà un magnifique succès.

Aucun de vous ne peut ignorer les services éminents rendus par notre candidat, les qualités qui le distinguent, la vie toute de probité, de bienveillance à l'égard de tous, d'honneur et de travail qui est la sienne.

Aucun de vous n'ignore non plus l'irrégularité qui entache les actes publics du conseiller sortant lequel, contraint par l'opinion publique, a dû descendre du fauteuil de la présidence.

Pour tous les hommes sans parti-pris, à quelque nuance politique qu'ils appartiennent, et qui ont surtout le souci de l'union sociale et de la prospérité des affaires, il ne peut y avoir d'autre plus digne représentant de notre canton que M. le comte Terray.

Trêve donc à tout dissentiment particulier et local, pour ne songer qu'aux intérêts vitaux de notre région.

C'est en vue de ces intérêts, Electeurs, que nous vous engageons ardemment à remplir votre devoir en déposant aujourd'hui, dans l'urne votre bulletin au nom de M. le comte Terray et, ce faisant, vous aurez tous les avantages et tout l'honneur d'une éclatante victoire.

Le Comité.



*Résultat du vote du 3 août:*

Châteaurenard. — Comte Terray, royaliste, 1.666. — Victor Jean, radical-socialiste, officiel, 1.734. — Gourdon, socialiste unifié, 313 (Ballottage).

*Désistement:*

CONSEIL GENERAL

Scrutin de ballottage. — Canton de Châteaurenard.

Electeurs royalistes,

Les délégués du canton de Châteaurenard remercient M. le comte Terray d'avoir bien voulu autoriser ses amis à se compter sur son nom.

Au nombre de 1.666, les nôtres, sans que la moindre campagne électorale fût faite par le candidat lui-même, ont répondu à notre appel et voté pour celui qui, pendant douze ans, n'a cessé de rendre à son canton et à tous les électeurs, quelle que fût leur opinion politique, les services les plus désintéressés.

Les délégués remercient encore tout particulièrement ceux qui, n'ayant en vue que les intérêts de la région, ont marché avec eux en cette circonstance, et qui, nous l'espérons bien, se retrouveront à l'occasion.

L'abstention et la défaillance de certains de nos amis nous obligent à retirer officiellement la candidature de M. le comte Terray pour le deuxième tour de scrutin.

Châteaurenard, le 7 août 1913.

Les Délégués.

Vu: le candidat: Comte Terray.

*Appréciation:*

Les élections. — On nous écrit:

Ainsi donc 68 votants n'ayant pas fait leur devoir au premier tour de scrutin ont paralysé la bonne volonté, le désir du bien public qui animaient les délégués du parti catholique et royaliste de notre canton. On ne sait vraiment pas quels termes employer pour qualifier une telle couardise.

Quarante-trois années de persécution, de ruines physiques et morales ne leur ont pas encore ouvert les yeux! Quel stupide aveuglement!

Nos vaillants délégués méritent les plus vifs éloges et nos sincères remerciements pour la louable tâche qu'ils avaient assumée et qu'ont approuvée 1.666 de nos amis.



*Déplorable résultat final:*

Châteaurenard. — Victor Jean, radical, 1.908, sans concurrent (élu).

Disons, pour l'honneur de notre commune, que Barbentane, par son vote presque unanime, se comporta admirablement à l'égard de son candidat et maire éminent, M. le comte Terray. Les Barbentanaïsi, une fois de plus, serrèrent leurs rangs autour du drapeau qui porte dans ses plis l'honneur et la fidélité.

\*\*\*\*\*

## Le nouveau régime pour la vente de l'eau

à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1914

*Communiqué.* — Actuellement l'eau est vendue aux particuliers à robinet libre, au prix forfaitaire de 18 francs par an. De formidables abus sont évidents. La Société concessionnaire élève, en pompant 4 heures par jour, 240 m<sup>3</sup> d'eau par 24 heures, c'est-à-dire 7.200 m<sup>3</sup> par mois. Sur ce total, 3.000 m<sup>3</sup> sont dus gratuitement à la commune pour le service des bornes-fontaines. Il en reste donc 4.200 qui sont payés 175 francs par mois, ce qui donne pour chaque mètre cube d'eau élevé un produit de 0 fr. 04, chiffre inférieur au prix de revient.

Devant ces abus, la Société concessionnaire a décidé de supprimer l'abonnement forfaitaire et d'appliquer le cahier des charges.

L'installation d'un compteur chez chaque abonné, prévue par l'article 49 (modifié) du cahier des charges du 6 mars 1904, devant seule donner un remède efficace, la Société Sud-Electrique va donc incessamment mettre cette clause en vigueur, et nous ne pouvons nous y soustraire.

Elle allègue ces deux très justes motifs, à savoir:

1<sup>o</sup> Que le concessionnaire a droit à de légitimes bénéfices pour son service.

2<sup>o</sup> Que les abus entraînant de nouveaux abus, on pourrait un jour par un pompage exagéré, amener des troubles graves dans le régime de la source. Par ailleurs, la commune étant sur le point de faire installer un groupe moto-pompe de secours avec la charge de son entretien, le Sud-Electrique accepte cette charge moyennant une modification au cahier des charges qui lui permettra de faire chaque mois l'encaissement des relevés des compteurs.

La municipalité accède à cette demande, mais en retour elle obtient:

1<sup>o</sup> La suppression des minimums de consommation.



2° Une amélioration des tarifs. Donc à l'avenir, on ne payera que l'eau que l'on consommera, et à un prix inférieur.

Ceci exposé, donnons de suite les nouvelles clauses relatives à la vente de l'eau.

Les concessionnaires fournissent l'eau au compteur avec minimum de consommation.

Le relevé des compteurs, ainsi que la perception, sont faits chaque mois.

L'établissement de la quittance est fait en tenant uniquement compte du nombre entier de mètres cubes d'eau enregistré par le compteur, sauf si la consommation est inférieure à trois mètres cubes, auquel cas le minimum est facturé.

Si elle est supérieure à trois mètres cubes, le supplément de consommation en litres, dépassant un nombre entier de mètres cubes, est reporté sur le mois suivant.

La fourniture est faite dans les conditions du tableau suivant:

Minimum de consommation mensuelle : 1 fr. 05						
PRIX DU METRE CUBE D'EAU	CONSOMMATION MENSUELLE			CALIBRE DU COMPTEUR	LOCATION ET ENTRETIEN du compteur	Entretien du compteur s'il appartient à l'abonné
0.35	moins de.....	3	mètres cubes	10 m/m	0.70	0.35
0.28	au-dessus de	3	—			
0.23	—	6	—	15 m/m	0.85	0.45
0.17	—	9	—			
0.13	—	15	—	20 m/m	1 »	0.50
0.11	—	24	—			
0.10	—	100	—	25 m/m	1.50	0.75

En cas de fourniture du compteur par l'abonné, les concessionnaires acceptent d'en faire l'entretien, moyennant le paiement de la moitié des sommes prévues pour la location, à condition que les compteurs soient d'un type agréé par eux et en bon état de fonctionnement.

Il résulte de cette combinaison:

1° Qu'on a tout avantage à prendre un compteur de calibre correspondant à la plus grande consommation que l'on pourra faire dans un mois, afin de bénéficier du maximum des abaissements de tarif du mètre cube d'eau consommé.

2° Qu'il n'y a pas d'intérêt à se priver d'eau par raison d'économie, puisque l'augmentation de dépense correspondant à l'ai-



sance qu'on se donne, n'est souvent que de quelques centimes, à raison du tarif dégressif établi.

Quelques exemples le feront comprendre immédiatement:

1° Supposons un abonné ayant un compteur du calibre de 10 m/m. Il consomme dans un mois 3 m<sup>3</sup> (100 litres journaliers). Il aura à payer 3 m<sup>3</sup> à 0,35: 1,05. Le mois suivant, il consomme 4 m<sup>3</sup> (133 litres journaliers). Sa dépense sera 4m<sup>3</sup> à 0,28: 1,12, c'est-à-dire 0,07 pour le mètre cube qu'il aura pris en plus.

2° Prenons maintenant un abonné consommant 7 m<sup>3</sup> (233 litres journaliers) en hiver, et 10 m<sup>3</sup> (333 litres journaliers) en été (juin, juillet, août, septembre). Avec un compteur du calibre de 10 m/m, il aura à payer:

7 m <sup>3</sup> à 0,28:	1,96;	pendant 8 mois:	15,68
10 m <sup>3</sup> à 0,28:	2,80;	pendant 4 mois:	11,20
			<hr/>
			26,88

Mais si ce même abonné a fait installer un compteur de 15 m/m correspondant à sa consommation, il n'aura plus à payer que:

7 m <sup>3</sup> à 0,23:	1,61;	pendant 8 mois:	12,88
10 m <sup>3</sup> à 0,17:	1,70;	pendant 4 mois:	6,80
			<hr/>
			19,68

3° Voyons maintenant quelle sera la dépense annuelle pour la plupart des abonnés, c'est-à-dire ceux qui avec un compteur de 10 m/m consommeront 4 m<sup>3</sup> (133 litres journaliers) pendant 8 mois et 6 m<sup>3</sup> (200 litres journaliers) pendant les 4 mois d'été (juin, juillet, août, septembre):

4 m <sup>3</sup> à 0,28:	1,12;	pendant 8 mois:	8,96
6 m <sup>3</sup> à 0,28:	1,68;	pendant 4 mois:	6,72
			<hr/>

Soit pour l'année: 15,68

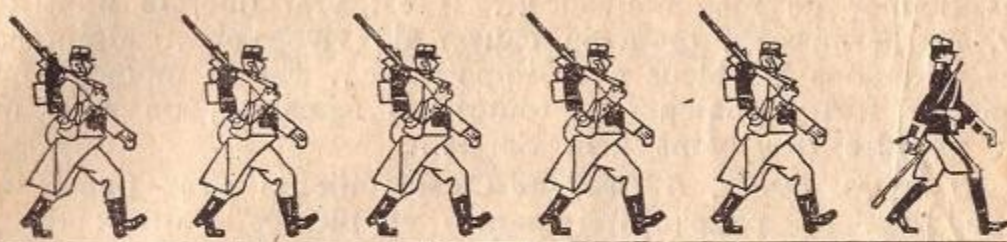
On voit donc par ces quelques exemples que plus on consomme, moins on paie cher l'augmentation de consommation, à la condition qu'on ait fait placer un compteur de calibre proportionné à la consommation maxima.

CONCLUSION. — Aux conditions obtenues par la municipalité, avec un compteur rationnel, ne vous gênez pas et usez largement de l'eau. En vous contentant de ne pas la gaspiller, vous la paierez moins cher qu'autrefois.

\*\*\*\*\*

AVIS. — Au prochain numéro paraîtra le compte-rendu de la messe des chasseurs (15 août), et les récits des solennités de l'Assomption et de Saint-Roch.





## Courrier Militaire

— *Baptistin Marteau, Sétif, 6 juillet*: « Après avoir procédé au recensement d'appel des Arabes, voici que la même nuit un formidable incendie éclata chez un marchand de meubles... En moins de 10 minutes cette maison n'offrit plus que l'aspect d'un vaste brasier, malgré les prompts secours des habitants, de la gendarmerie, de la police et des pompiers, accourus comme nous, les chasseurs d'Afrique, au premier signal... Heureusement nous n'eûmes aucun accident grave à déplorer; seul un soldat du train a été légèrement contusionné au front par la chute d'une échelle mal assujettie... Je termine en vous serrant la main de très loin ainsi qu'à M. le Vicaire.

— *Lunain, Sousse*; sur une très jolie carte (cercle militaire et rue de la Douane): Excuses pour son long silence — promesse d'une lettre et un amical bonjour.

— *Deurrieu, Casablanca, 9 juillet*: « C'est avec une grande joie mêlée d'orgueil que j'ai lu le compte-rendu de la fête de Jeanne d'Arc; mon seul regret, et il est profond, c'est de n'avoir pu y assister... »

— *Siméon Moucadeau, Restefond (2400 m.), les Alpes, 19 juillet*: « Si je suis resté si longtemps dans le silence, c'est que j'étais ennuyé par les préparatifs pour le camp dont je vous envoie la *photo*. J'ai reçu le cher petit *Echo* qui m'a fait grandement plaisir... »

— *Guillaume Marteau, Nice, 30 juillet*: « Le 19 dernier, le colonel a présenté le drapeau au régiment, drapeau qui a été remis au colonel le 14 juillet à Longchamp. Après la présentation, un discours a rappelé les antécédents du 173<sup>e</sup> d'infanterie et les batailles inscrites au drapeau; Fleurus, Sprimont... Le régiment défila ensuite, musique, tambours et clairons en tête... Aujourd'hui nouvelle présentation du drapeau à l'occasion du départ pour les grandes manœuvres alpines... J'ai lu avec plaisir, dans le petit *Echo*, les détails de la superbe fête de Jeanne d'Arc, à laquelle j'ai eu le bonheur de participer... »

— *Vernet, Sathonay, 4 août*: « Je suis un peu en retard pour



vous donner de mes nouvelles... Il est vrai que, le mois dernier, en permission, on a pu causer de vive voix... Maintenant nous attendons les bleus avec impatience... En ce moment, nous avons de fortes chaleurs et toutes les semaines, on nous conduit prendre des bains à la Saône...

— *Georges Debès, 5 août*: « C'est toujours avec plaisir que je parcours les pages intéressantes et pleines d'attrait du petit *Echo*.

Nous partons pour les manœuvres d'automne du 6 au 20 septembre pour évoluer dans les environs de Carpentras. Ce ne seront que des manœuvres de division... Nous rentrerons ensuite pour donner le dernier coup de main au paquetage du départ... Tous mes respects à M. l'abbé. »

— *Laussel, Bonifacio, 5 août*: « Quoiqu'il y ait 8 jours déjà que je suis rentré à Bonifacio, c'est encore à Barbentane que je suis... d'esprit et de cœur.

Merci à vous, Monsieur le Curé et à Monsieur le Vicaire, du bienveillant accueil que vous m'avez fait. C'est un dédommagement, croyez-le bien, pour toutes les misères de la vie militaire. A Bonifacio, rien de changé si ce n'est qu'en ce moment on agrandit les casernes en vue de la loi de 3 ans. Puissent nos yeux de classards ne pas voir achever ce travail! Il n'y a pas qu'à Barbentane qu'on aime Jeanne d'Arc, on l'aime aussi dans l'armée à Bonifacio. L'autre jour nous assistions à une conférence donnée par un capitaine du 163<sup>e</sup> et comme j'étais près de lui, je pus voir sortant de sa poche, une belle médaille à l'effigie de la libératrice d'Orléans. Mon cœur de Français en fut rempli de joie et d'espérance. Elle a été libératrice de la France une fois, Jeanne, alors que la France la contredisait; elle le sera une seconde fois maintenant que la France l'aime et l'invoque. Pour ce qui me concerne, j'ai repris ma petite vie de fourrier, tranquille surtout en ce moment que le commandant est en permission.

J'ai donné des nouvelles de Barbentane à Pierre Aymes qui, à son tour, va en chercher car il part aujourd'hui même, (chacun son tour!). Pour ce qui est du passage de saint François à Bonifacio, j'ai déjà trouvé bien des choses. Ce sera pour la prochaine lettre, car je n'ai pas encore terminé mes recherches. Malgré les chaleurs tropicales que nous endurons à Bonifacio tout va bien; une chose cependant qui nous contrarie beaucoup, c'est le manque d'eau. C'est vraiment trop fort, être dans l'eau et ne pas en avoir. »





## ÉTAT RELIGIEUX

### BAPTEMES

*Août*

2. Léa Joséphine Dourgas. Parrain: Joseph Dourgas. Marraine: Louise Linsolas, épouse Raousset.

10. Emilienne-Marie-Françoise Martin. Parrain: Jean-Marie Bertaud. Marraine: Joséphine Bruyère, épouse Guilhermont.

### MARIAGES

*Août*

9. Pierre-Joseph Ardigier et Marie-Thérèse Bertaud.

9. Lucien Ginoux et Julie Mus.

### SEPULTURES

14. Jeanne-Louise Bertaud, fille de Charles Bertaud et de Louise-Pauline Gaffet, 16 ans, en Canada.

*Que de larmes ont coulé — et à bon droit — sur le cercueil de cette jeune fille!*

*D'une nature vive et gaie, aimante et sympathique, une transformation très sensible qui relevait encore ses qualités de caractère, et de cœur, s'était opérée en elle depuis le jour de son admission parmi les enfants de Marie et au chœur paroissial.*

*Sa piété filiale et son amour du travail en faisaient la joie, l'appui et l'honneur du foyer. Par son empressement, son ardeur, sa fidélité, son dévouement pour remplir ses devoirs de congréganiste et ses fonctions de choriste, elle était devenue exemplaire au milieu de ses compagnes.*

*La pensée d'accomplir, avec ces dernières, dans le courant de l'été, le pèlerinage de Notre-Dame du Laus la transportait de bonheur. Aussi, ce fut presque son unique préoccupation pendant sa maladie, hélas! si courte.*

*La sainte Vierge l'appelait à un autre pèlerinage, le plus grand et le plus long de tous puisqu'il est éternel, mais le plus beau puisque les Enfants de la bonne Mère du ciel y sont et seront pour toujours heureux avec Elle!*

16. Marthe Roubaud, décédée le 10 juillet, à Paris. *Mlle Rou-*



*baud était sincèrement pieuse et charitable. Nos respectueuses condoléances à sa très honorable famille plôngée dans la plus profonde douleur.*

21. Jacques-Antonin Girard, sept mois, décédé à Villeneuve-lez-Avignon.

28. Jacques-Pierre-Augustin Armengol, 77 ans, époux de Rosalie Peyric, rue Neuve.

*Août*

2. Jean-Baptiste-Louis Joubert, 93 ans, veuf de Catherine Chaix.

*Ce vénérable vieillard, vertueux, loyal, probe, homme de bien par excellence, homme de foi surtout, jouissait de l'estime et de la confiance de tous les Barbentanais.*

*Il avait largement accompli son devoir patriotique puisque, selon la loi de l'époque, son service militaire avait duré sept ans. Sept ans!... Et pendant cette longue période, se plaisait-il à raconter, il n'était pas venu une seule fois au pays.*

*En 1854 (il avait alors 34 ans), il fit partie de la commission, composée de dix membres qui emprunta 6.000 francs chez M<sup>c</sup> Coste, notaire à Avignon, pour la création d'une école, dirigée par les Frères des Ecoles chrétiennes.*

*La même année 1854, il fut prier de St-Roch. Le 7 janvier 1883, il est nommé à l'unanimité membre du conseil de Fabrique.*

*De 1885 à 89, M. Joubert fit partie de la municipalité de M. le Comte Terray.*

*Il se rendait aussi utile en acceptant les fonctions de membre du Conseil d'administration de la Caisse d'Epargne.*

*Quand l'affaiblissement de ses forces lui révéla que le moment suprême approchait, il demanda lui-même à recevoir les derniers sacrements... Il s'éteignit bientôt doucement de la mort des justes, heureuse mort qui s'éclaire d'un rayon d'espérance et d'immortalité!*

